

En 2021, le **taux de pauvreté** ⁽¹⁾ [📊] de la **région Centre-Val de Loire est inférieur à celui du niveau national** (respectivement **13,5 % en région contre 14,9 % en France hexagonale**). La région se situe au 5^e rang des régions métropolitaines avec les taux les plus faibles. À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (12,1 %). À l'inverse, le département de l'Indre a le taux le plus élevé (15,4 %). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,4 % en Centre-Val de Loire et 22,7 % en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés dans les préfectures et les sous-préfectures mais aussi dans des plus petites communautés de communes du sud de la région.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2023, la **région compte près de 512 500 allocataires**, ce qui représente **43,4 % des ménages (-0,7 % par rapport à fin 2022)**. Au total, **47,3 % de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 41,3 % dans l'Indre à 49,8 % dans le Loiret.

Le **RSA** [📊] ⁽²⁾ concerne, fin 2023, plus de **60 700 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en baisse en région de 0,8 % par rapport à fin 2022 et comparable au niveau national), soit **un taux de bénéficiaires de 3,9 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,1 % au niveau national)**. Le **RSA socle majoré** est attribué en **région à près de 7 800 allocataires** (12,8 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à près de 52 900 allocataires** (87,1 %). Le taux de bénéficiaires du RSA varie en région de 3,3 % dans l'Eure-et-Loir à 5,2 % dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

Fin 2023, la région **Centre-Val de Loire compte 9,2 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux varie en région de 7,6 % dans l'Eure-et-Loir à 11,6 % dans le Cher.

À la fin de l'année 2023, plus de **182 100 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit un nombre plus faible que par rapport à l'année précédente, tout comme au niveau national** (-1,7 % en région et -2,4 % au niveau national).

Fin 2023, l'allocation de soutien familial (ASF) [📊] ⁽³⁾ est délivrée à plus de **32 100 allocataires de la région**, soit un taux de **9,4 bénéficiaires pour 100 familles (8,9 % au niveau national)**. Le taux varie en région de 8,3 % dans l'Eure-et-Loir à 10,8 % dans l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés. Le nombre d'allocataires de l'ASF a augmenté en région entre 2022 et 2023 tout comme au niveau national (respectivement +5,7 % en région et +4,6 % en France hexagonale).

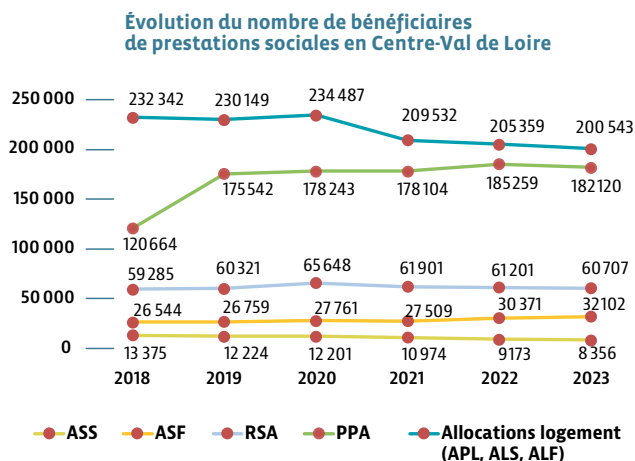
L'allocation de solidarité spécifique (ASS) ⁽⁴⁾ est délivrée, fin 2023, en **région Centre-Val de Loire à plus de 8 350 allocataires**, ce qui représente **6,6 bénéficiaires pour 1 000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (**7,3 ‰ au niveau national**). Le taux varie en région de 6,2 ‰ dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher à 7,8 ‰ dans l'Indre. Entre la fin de l'année 2022 et la fin de l'année 2023 le nombre d'allocataires a diminué au niveau national comme au niveau régional (respectivement -8,9 % et -8,2 %).

Fin 2021, la **région compte près de 2 000 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** ⁽⁵⁾, soit **un taux de 1,8 bénéficiaire** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**2,4 ‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,3 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,5 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social ⁽⁶⁾ permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1^{er} janvier 2023, la **région compte près de 204 000 logements sociaux** (y compris logements non conventionnés des SEM), soit une **densité de 17,5 logements sociaux** pour 100 résidences principales (**17,9 % en France hexagonale**). À l'échelle des départements, l'offre de logements sociaux varie de 14,6 % dans le Loir-et-Cher à 20,3 % dans l'Indre-et-Loire.

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus ⁽⁷⁾. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1^{er} poste de dépenses des foyers français.

Au total, au 31 décembre 2023, plus de **200 500** résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement (ALS, ALF, APL), ce qui représente **169,7 bénéficiaires pour 1 000 ménages (190,2 % en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 133,2 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 208,0 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région.



Sources : CAF, MSA, France TRAVAIL – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

En 2023, le **Centre-Val de Loire** compte **258,0 dossiers de surendettement** pour 100 000 habitants, soit une **densité (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure au niveau national (226,0/100 000)**. Elle varie en région de 217,0/100 000 dans le Loir-et-Cher à 300,0/100 000 dans l'Eure-et-Loir [O]. En région, la **densité de dossiers de surendettement de primo-déposants** est de **148,0/100 000** habitants et celle des **redépôts** est de **110,0/100 000**, soit **des densités supérieures au niveau national (respectivement 137,0/100 000 et 89,0/100 000)**. La densité de primo-dépôts en région varie de 124,0 dans le Loir-et-Cher à 174,0 dans l'Eure-et-Loir et celle des redépôts, de 93,0 dans le Loir-et-Cher à 128,0 dans le Cher.

L'endettement moyen des ménages surendettés de la région est de **43 258,0 euros** (41 209,0 euros au niveau national) ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée, sous conditions de ressources, par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
6. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements conventionnés, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...).
7. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadéquation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

22

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2021	14,7%	12,1%	15,4%	12,8%	13,2%	13,9%	13,5%	14,9%
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2021								
Moins de 30 ans	23,8%	18,0%	24,8%	22,4%	20,3%	21,0%	21,4%	22,7%
De 30 à 39 ans	18,5%	14,7%	19,9%	15,1%	17,6%	17,4%	16,7%	17,0%
De 40 à 49 ans	17,1%	14,1%	17,5%	13,8%	15,8%	16,5%	15,5%	16,7%
De 50 à 59 ans	13,7%	11,7%	14,6%	12,0%	12,5%	12,8%	12,6%	14,4%
De 60 à 74 ans	11,2%	8,6%	11,6%	9,4%	9,1%	9,4%	9,7%	11,5%
75 ans ou plus	10,4%	7,8%	12,0%	9,3%	8,5%	7,8%	9,0%	11,0%
Nombre total d'allocataires au 31.12.2023 pour 100 ménages	59 951 42,0%	78 009 41,5%	41 572 39,3%	135 839 47,0%	60 418 39,9%	136 661 44,8%	512 450 43,4%	13 601 558 45,7%
Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2023 pour 100 personnes	133 849 44,7%	205 219 47,6%	89 787 41,3%	302 248 49,4%	144 941 44,1%	340 655 49,8%	1 216 699 47,3%	ND
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2023	9 105	8 510	5 184	14 295	7 435	16 178	60 707	1 658 082
dont RSA socle majoré	1 170	1 046	766	1 734	871	2 203	7 790	ND
dont RSA socle non majoré	7 928	7 461	4 415	12 557	6 559	13 963	52 883	
Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2023	21 617	27 112	16 024	46 498	22 244	48 625	182 120	4 505 814
Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2023 pour 100 personnes de 15 à 64 ans	9 105 5,2%	8 510 3,3%	5 184 4,2%	14 295 3,8%	7 435 3,9%	16 178 3,9%	60 707 3,9%	1 658 082 4,1%
Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2023 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	1 170 11,6%	1 046 7,6%	766 11,0%	1 734 8,8%	871 8,7%	2 203 9,1%	7 790 9,2%	ND
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2023 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	35 864 71,1%	55 767 79,5%	25 033 72,8%	84 429 77,7%	39 435 76,3%	91 096 78,1%	331 624 76,8%	8 501 992 75,6%
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100% des revenus au 31.12.2023 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 488 16,8%	8 005 11,4%	5 306 15,4%	13 788 12,7%	6 961 13,5%	14 068 12,1%	56 616 13,1%	1 604 888 14,3%
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2023 pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans	1 081 7,6%	1 379 6,4%	777 7,8%	1 934 6,2%	962 6,2%	2 223 6,4%	8 356 6,6%	248 667 7,3%
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2022 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	259 2,1%	239 1,3%	220 2,5%	408 1,6%	308 2,3%	550 1,9%	1 984 1,8%	68 000 2,4%
Nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2023 pour 100 résidences principales	21 070 14,9%	33 029 17,8%	17 414 16,6%	57 950 20,3%	21 839 14,6%	52 651 17,5%	203 953 17,5%	5 241 285 17,9%
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2023 pour 1 000 ménages	11 967 83,9%	14 272 76,0%	9 493 89,8%	29 202 101,0%	11 739 77,6%	27 387 89,8%	104 060 88,1%	2 692 572 90,5%
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2023 pour 1 000 ménages	7 998 56,0%	6 366 33,9%	5 114 48,4%	26 500 91,7%	6 770 44,7%	18 628 61,1%	71 376 60,4%	2 214 156 74,4%

23

Sources : Caf, MSA au 31.12.2023, France travail Centre-Val de Loire au 31.12.2023, Dreal Centre-Val de Loire (SOEs, RPLS au 1^{er} janvier 2023), Insee (RP 2021), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

** Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

*Sources : France Travail Centre-Val de Loire / FNA

VALEURS COMMENTÉES

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2023 pour 1 000 ménages	3 755 26,3%	4 375 23,3%	2 237 21,2%	4 445 15,4%	2 744 18,1%	7 551 24,8%	25 107 21,2%	752 373 25,3%
Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2023 pour 1 000 ménages	23 720 166,2%	25 013 133,2%	16 844 159,3%	60 147 208,0%	21 253 140,4%	53 566 175,6%	200 543 169,7%	5 659 101 190,2%
Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2023 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 853 10,4%	5 049 8,3%	2 749 10,8%	7 488 9,3%	3 624 8,6%	9 339 9,7%	32 102 9,4%	812 421 8,9%
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) au 31.12.2023 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	7 497 201,5%	12 042 197,6%	5 032 198,1%	16 130 201,3%	8 116 191,6%	19 685 204,5%	68 502 200,1%	1 721 388 189,0%

Sources : Caf, MSA au 31.12.2023, Insee RP 2021

Données surendettement

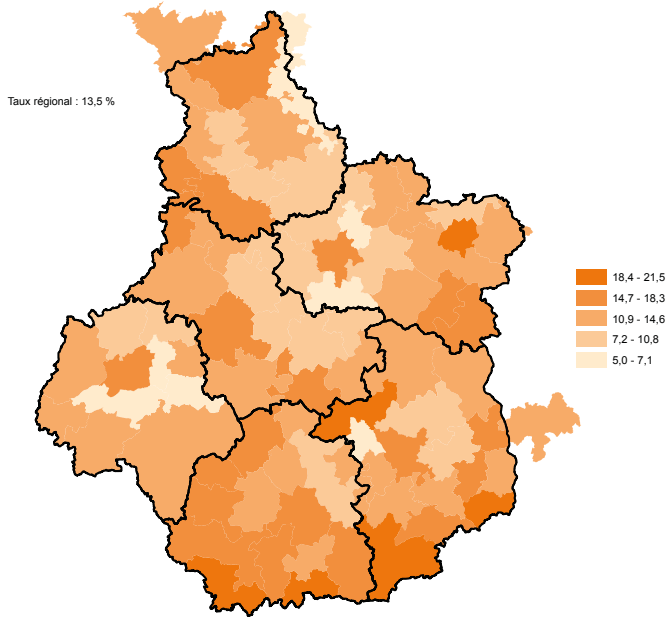
Nombre de dépôts de dossiers de surendettement en 2023	672	1 058	564	1 266	548	1 419	5 527	119 729
Nombre de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants en 2023	270,0	300,0	290,0	232,0	217,0	260,0	258,0	226,0
Nombre de primo-dépôts pour 100 000 habitants en 2023	142,0	174,0	165,0	133,0	124,0	155,0	148,0	137,0
Nombre de redépôts pour 100 000 habitants en 2023	128,0	126,0	126,0	99,0	93,0	105,0	110,0	89,0
Part de rétablissement personnel par rapport au nombre de dossiers en 2023	Non disponible							
Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant	69,3%	68,7%	73,2%	74,7%	67,3%	71,0%	71,1%	71,9%
Part de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées, veuves	53,0%	52,4%	57,8%	59,6%	50,7%	55,2%	55,1%	56,2%
Endettement moyen des surendettés	42 131,0	49 489,0	41 512,0	37 001,0	46 178,0	44 298,0	43 258,0	41 209,0

Source: Banque de France



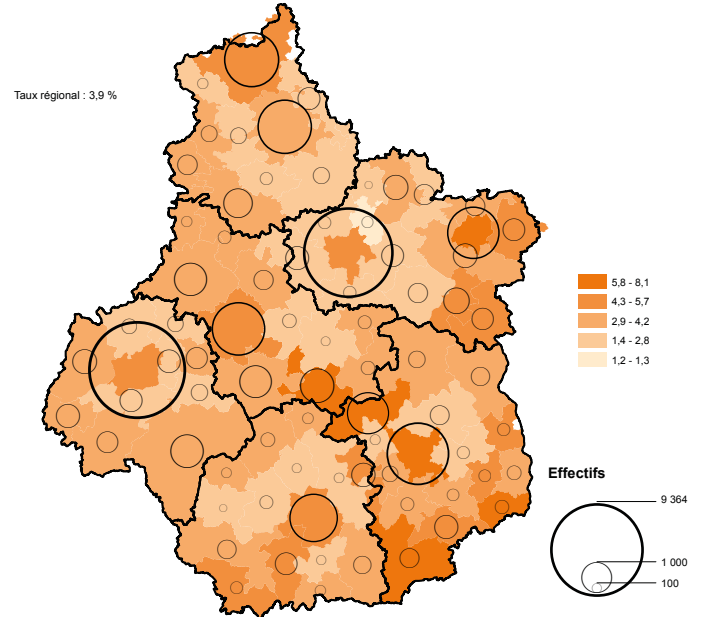
cartographie

22 [Taux de pauvreté en 2021 (en %)



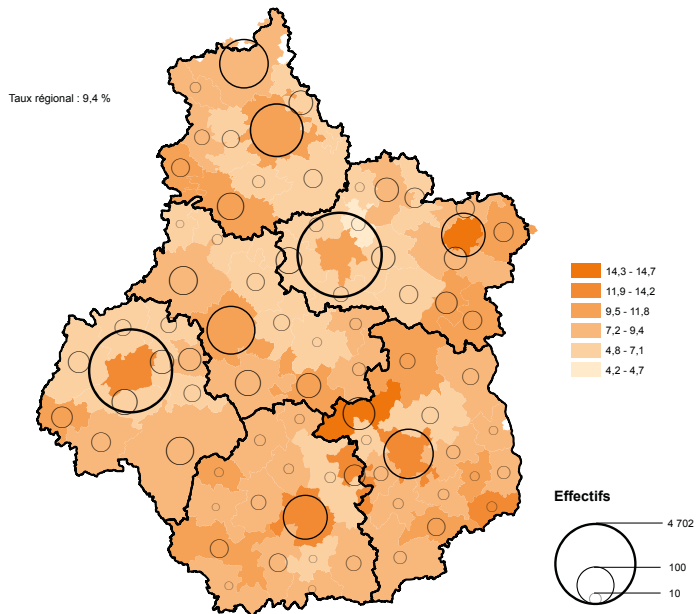
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - Admin Express - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

23 [Nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2023 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



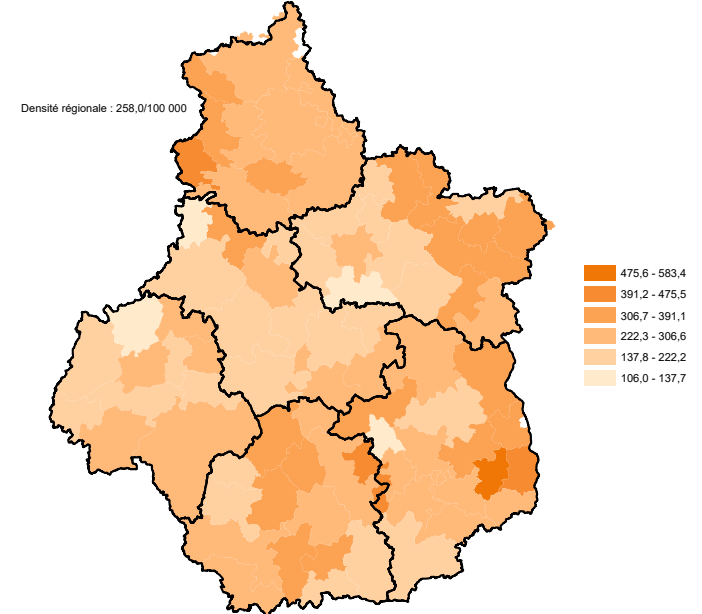
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2023 pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 [Nombre de dossiers de surendettement en 2023 pour 100 000 personnes de 15 ans et plus



Sources : Banque de France, Insee - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire